



ECO TRAIL - dimanche 15 octobre 2017 - Règlement

Art. 1 : Le Toucan Athletic Club organise l'EcoTrail, dimanche 15 octobre 2017.

Épreuve individuelle ouverte à toute personne née avant le 1/1/2001 (clubs, armées et individuels) ; une autorisation parentale pour les mineurs de moins de 18 ans sera exigée (catégorie junior).

Art. 2 : L'épreuve est une compétition de course à pied qui se déroulera uniquement en forêt (piste et layon). La distance à parcourir est de 21 km. Le parcours a été mesuré par l'intermédiaire d'un GPS.

La zone départ/arrivée est située au pied de la Montagne des Singes, PK 14 route de Degrad Saramaca à Kourou.

Le tracé de l'épreuve est le suivant :

- Sentier pédestre de la Montagne des Singes - 1,7 km
- Liaison (tronçon technique) - 0,8 km
- Piste Lassouraille (autoroute) - 4 km
- Prolongement piste Lassouraille (layon avec dénivelé) - 3,8 km
- Layon primaire (sans dénivelé) - 1,8 km
- Forêt (tronçon très difficile) - 0,7 km
- Ancienne piste forestière (layon avec dénivelé) - 1,3 km
- Piste Lassouraille (autoroute) - 4 km
- Liaison (tronçon technique) - 0,8 km
- Sentier pédestre de la Montagne des Singes (très fort dénivelé) - 2,1 km

Art. 3 : La course est prévue en totale autonomie pour chaque participant. Aucun point de ravitaillement ne sera placé sur le parcours.

Avant le départ, un contrôle sera effectué et tous les coureurs devront être en possession :

- d'une réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre (camel back ou ceinture avec bidon d'eau)
- d'un ravitaillement individuel minimum (2 barres ou gels énergétiques)

Art. 4 : Plusieurs classements seront établis à l'issue de l'épreuve :

- classement général scratch
- classements vétérans homme
- classements seniors femme et vétérans femme
- classements juniors

Des pointages et contrôles seront établis sur le parcours.

Attention un cut off est placé après 6,5 km de course (soit à l'extrémité de la Piste Lassouraille, au premier passage) où chaque concurrent devra être pointé en moins de 1 h 15' sous peine d'élimination (dura lex sed lex !).

Art. 5 : Chaque participant doit effectuer la totalité du parcours de l'épreuve pour figurer dans le classement final.

Art. 6 : Un médecin et une ambulance armée d'un infirmier seront présents sur le parcours.

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent montrant des signes de fatigue pouvant se révéler dangereux pour la santé.

Art. 7 : Un membre de l'organisation sera serre-file et restera, durant toute la durée de la course, à hauteur du dernier concurrent.

Art. 8 : Les droits d'inscription sont fixés à 25,00 euros. Les inscriptions seront closes le vendredi 13 octobre 2017.

Les bulletins d'inscriptions doivent être envoyés par courrier, accompagnés du paiement et d'un certificat médical d'aptitude à la course à pied ou d'une licence d'athlétisme en cours de validité à :

TAC C/O PIQUEMAL Stéphane - 39 rue Léonce Ringuet - 97310 KOUROU.

Possibilité de s'inscrire en ligne sur le site Klikego.com

Pour tout renseignement 05/9432/90/18 - 05/94/32/02/91 - 06/94/22/32/45 - fax : 05/94/32/47/70

picmuche@hotmail.com tac.athle.com

Art. 9 : La remise des dossards aura lieu le samedi 14 octobre 2017 au local du TAC (quartier Simarouba CV 1 RDC) de 10 h à 12 h ou sur le parking de la Montagne des Singes, le jour de l'épreuve, de 6 h 15 à 7 h 15.

Briefing pour les concurrents à 7 h 20 et départ à 7 h 30 précises.

A l'issue de la course, remise des récompenses au carbet des Maripas (PK 17 route de Degrad Saramaca) et buffet/collation pour tous les participants ; possibilité pour les accompagnateurs de se restaurer au tarif de 15 €/pers.

Art. 10 : Une assurance collective, qui couvre l'organisation pendant toute la durée de l'épreuve, est contractée par le Toucan Athletic Club auprès de la compagnie d'assurance couvrant la Fédération Française d'Athlétisme (AIAC COURTAGE). Les concurrents participent sous leur propre responsabilité.